

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 JUIN 2023

Compte-rendu affiché le : 09 juin 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2023

N° 23-06-07

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :
**Convention Chantiers
Educatifs – Année 2023**

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI - Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE - Céline BENNICI – André HUBERT - Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE - Romain MONTELMARD – Jean-Paul SOLEILHAC.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Suzanne BOICHON à Daniel DUCROS - Françoise PION à Geneviève NIGAY – Marie-Hélène BRUNET à Mireille PAULET – Gérard GRANGE à Jacques DECHANDON - Lydie THOLLOT à Guy BERNE.

Membre absent : 0.

Mis en ligne, le
14 JUIN 2023
MAIRIE DE ST-GALMIER

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

13 JUIN 2023

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

CONVENTION CHANTIERS EDUCATIFS – ANNEE 2023

Monsieur Michel FRANCHINI, conseiller délégué à l'emploi, rappelle la mise en œuvre sur la commune en 2011 du dispositif « Chantiers Educatifs » à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans, pour leurs premiers pas dans le monde du travail.

Les chantiers éducatifs sont un des outils de la politique jeunesse mis à disposition des collectivités.

Les objectifs principaux sont d'offrir à des jeunes l'accès à des travaux non qualifiés ne relevant pas du secteur concurrentiel afin de percevoir un salaire (souvent le premier) pour financer un projet individuel ou collectif, de leur permettre de se confronter ou de faire l'apprentissage du travail, de leur apprendre à travailler en équipe, et enfin de démarrer avec une démarche éducative. Ces chantiers visent donc une action de prévention par une insertion sociale et économique des jeunes en difficultés. Cependant, ce n'est en aucun cas une démarche d'insertion professionnelle.

L'encadrement technique et la coordination sont assurés par du personnel municipal.

Ce dispositif rentre dans le cadre d'un partenariat institutionnel et financier avec le département et l'association intermédiaire « UTILE SUD FOREZ ». Il est proposé de le reconduire pour l'année 2023.

La nouveauté cette année, est l'obligation d'inscrire chaque candidat retenu sur la plateforme d'insertion afin qu'il ait un PASS IAE (Insertion par Activité Economique). Toutefois seul le CCAS (en tant que prescripteur) peut le faire.

Il est établi avec le Conseil Départemental une convention de cofinancement de 50 % portant sur un maximum de 926 heures. La Convention de cofinancement est également signée avec l'association intermédiaire UTILE qui gère les contrats des jeunes et le versement du salaire de chaque jeune payé au SMIC. Les chantiers proposés seront des travaux nécessitant une importante quantité de main d'œuvre : aide dans différents services municipaux, espace verts et voirie en particulier, reprise en état d'équipement municipaux dégradés ou vieillissants, aide à différentes manifestations communales, pour un total de 926 heures.

Le coût total pour l'année 2023 est évalué à 17.594 € avec une prise en charge de 8.797 € du Conseil Départemental.

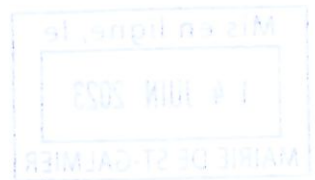
Le montant restant à la charge de la commune est de 8.797 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la mise en œuvre du dispositif « Chantiers éducatifs » pour 2023,
- **AUTORISE** le CCAS à inscrire les candidats sur la plateforme d'insertion pour l'enregistrement du PASS IAE,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Département et UTILE SUD FOREZ

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 12 juin 2023.



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

13 JUIN 2023

Mairie de Saint-Galmier



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE